

le comité présente un rapport. Je suis persuadé que la publicité qui découlerait d'une enquête de ce genre, par l'intermédiaire d'un comité parlementaire, constituerait un avantage appréciable qu'on ne pourrait retirer autrement.

Je termine en conseillant fortement au ministre de prendre note, si ce n'est déjà fait, de cette proposition, de même que de l'exposé que publiera en temps voulu le comité de l'Organisation mondiale de la santé qui s'occupe de ce problème si grave. Nous aurons inévitablement à faire face à ce problème. Je suis sincèrement convaincu que l'institution d'un comité mixte composé de membres de tous les partis et chargé d'étudier ce problème dont nous aurons à nous occuper dans un proche avenir serait d'un grand avantage pour le pays et relèverait encore le niveau de son ministère.

M. Cowan: Monsieur le président, je tiens à saisir cette occasion pour faire certaines observations au sujet de l'état des soins infirmiers dans les hôpitaux du pays, puisque nous examinons le premier crédit du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je pense, plus particulièrement, au poste qui figure à la page 286 des prévisions budgétaires, c'est-à-dire les contributions aux provinces d'un montant global de 420 millions de dollars, en vertu d'accords conclus sous le régime de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Je n'ai rien à redire à ce montant. Je suis même heureux de constater une augmentation de 35 millions de dollars par rapport à l'année dernière.

Hier soir, le député de Kamloops a très nettement et explicitement signalé un grand problème qui se pose à notre pays, c'est-à-dire la pénurie constante de médecins. Il a insisté sur la nécessité de prendre des mesures pour remédier à cet état de choses qui commence à présenter un danger pour tout le pays. Puisant dans ses connaissances du sujet, il a également parlé du manque de fonds en matière de recherche médicale. Le député de Springfield a bien voulu parler de certains problèmes qui se rapportent au domaine dentaire. J'aimerais, quant à moi, dire un mot du problème des services d'infirmières qui, je crois, est encore plus important pour la nation que la pénurie de médecins ou le manque de fonds pour la recherche médicale. Toutefois, je tiens à féliciter le gouvernement de ce qu'il a appliqué le régime des traitements différentiels pour les infirmières des hôpitaux relevant du ministère des Anciens combattants.

La mesure ainsi prise par le ministère des Anciens combattants signifie que, dans chaque

hôpital d'anciens combattants du pays, le gouvernement fédéral verse maintenant un sursalaire au personnel de ces hôpitaux, y compris les infirmières. Celles qui appartiennent à l'équipe du soir reçoivent davantage que celles qui travaillent le jour, et l'équipe de nuit est plus rémunérée que celle du soir. Le gouvernement actuel, et surtout le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mérite, de ce fait, des félicitations d'avoir versé bénévolement, comme l'a fait le gouvernement précédent sous les auspices du député de Perth, leur part de ce sursalaire à tous les employés des hôpitaux dans les provinces de Québec et de la Saskatchewan ainsi qu'à tous les employés des hôpitaux, sauf les infirmières, dans la province de la Colombie-Britannique.

Je voudrais que le personnel des hôpitaux du Canada se rende compte que le gouvernement fédéral, tant le précédent que l'actuel, a prouvé par ses actes qu'il ne répugne pas à verser ce sursalaire dans tous les hôpitaux au Canada. Le gouvernement fédéral acquitte environ le tiers du coût d'exploitation de tous les hôpitaux de la nation, ce qui est un apport très considérable. J'ai, à beaucoup d'égards, de l'admiration pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures actuel. Je l'ai rencontré, pour la première fois, en 1922, et je suis resté en rapports étroits avec lui les 42 années suivantes.

Je crois sincèrement que la plus belle œuvre de sa vie fut la présentation de cette loi nationale sur l'hospitalisation. Je ne veux pas dire par là que c'est le gouvernement libéral de 1956 qui a inventé ce genre de service de bien-être. Je sais que deux autres provinces de l'Ouest en avaient fait l'expérience et avaient montré que c'était possible. Toutefois, le présent secrétaire d'État aux Affaires extérieures est l'homme qui a permis de fournir ce genre de soins hospitaliers d'un bout à l'autre du pays en vertu de la première loi de 1956.

Quand le personnel des hôpitaux se rendra compte que le gouvernement fédéral, l'ancien comme le présent, est disposé à payer le tiers des sursalaires, je crois que ces employés d'hôpitaux dans les sept provinces où ce sursalaire n'est pas payé à l'heure actuelle exigeront que les autorités provinciales le leur versent. J'ai abordé ce sujet il y a deux ans quand je siégeais dans l'opposition et alors que les crédits de ce ministère étaient à l'étude. J'en ai parlé de nouveau il y a un an et j'aimerais bien approfondir la question, mais je voudrais quand même que les crédits du gouvernement soient adoptés aussi rapidement que possible.